

SGC DE SENS

26 Quai de Nancy

CS 20555

89105 SENS CEDEX

Tél :03-86-83-52-80

Courriel : t0089-052@dgfp.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 61300 - CC YONNE NORD

Numéro de la liste 6275350311

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SENS CEDEX, le 08 sept. 2023

Le comptable public



Patricia Njgaglori



DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 042,96 €	
6542	64,80 €	
Total	2 107,76 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

SGC DE SENS

26 Quai de Nancy

CS 20555

89105 SENS CEDEX

Tél :03-86-83-52-80

Courriel : t0089-052@dgfp.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 61300 - CC YONNE NORD

Numéro de la liste 6265750111

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SENS CEDEX, le 08 sept. 2023

Le comptable public



Patricia Nigaglioni



DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	7 493,69 €	
6542	0,00 €	
Total	7 493,69 €	

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Direction Générale des Finances Publiques

SGC DE SENS

26 Quai de Nancy

CS 20555

89105 SENS CEDEX

Tél : 03-86-83-52-80

Courriel : t0089-052@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Collectivité : 61300 - CC YONNE NORD

Numéro de la liste 6097681611

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SENS CEDEX, le 08 sept. 2023

Le comptable public



Patricia Nigaglioni



DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	4 830,68 €	
6542	4 034,00 €	
Total	8 864,68 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

SGC DE SENS

26 Quai de Nancy

CS 20555

89105 SENS CEDEX

Tél : 03-86-83-52-80

Courriel : t0089-052@dgfp.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Collectivité : 61300 - CC YONNE NORD

Numéro de la liste 5834710015

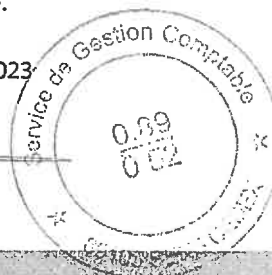
Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SENS CEDEX, le 03 avr. 2023

Le comptable public

Patricia Nigaglioni



DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	532,24 €	
6542	761,53 €	
Total	1 293,77 €	

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.